

Assemblée communale ordinaire du jeudi 15 décembre 2016 à la halle de gymnastique

L'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par la voie du Journal officiel n° 41 du 23 novembre 2016 et par la publication communale du 24 novembre 2016.

Présidence : Mme Jacqueline Thiévent, Présidente des Assemblées
Procès-verbal: Il est tenu par la secrétaire communale
Participants : 34
Scrutateurs : MM. Christophe Rérat et Denis Gatherat

Mme la Présidente ouvre l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux participant(e)s.

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour. Il est accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 30 juin 2016.
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2017, ainsi que la quotité et les taxes y relatives
3. Divers

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 30 juin 2016.

Mme la Présidente informe l'Assemblée que le procès-verbal a été diffusé sur le site internet de la commune et qu'il était possible de venir en prendre connaissance au bureau communal. Il sera approuvé sans lecture. Mme la Présidente demande à la secrétaire communale si des demandes de modifications écrites lui sont parvenues. La secrétaire communale répond par la négative. Comme il n'y a pas de remarque particulière, l'Assemblée approuve ce procès-verbal sans lecture.

2. Prendre connaissance et approuver le budget 2017, ainsi que la quotité et les taxes y relatives

Mme la Présidente demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

Mme la Présidente donne la parole à M. Yanick Matthey, conseiller communal en charge des finances.

Ce dernier souhaite tout d'abord donner des explications précises à l'Assemblée, concernant les futures augmentations du prix de l'eau (claire et usée), découlant de la nouvelle LGeaux.

En effet, cette nouvelle loi, validée par le Gouvernement et par le Parlement, oblige les communes à prévoir financièrement le maintien de la valeur de leurs infrastructures à 100%. C'est-à-dire que les communes ont l'obligation d'alimenter un fond permettant de couvrir la totalité de la valeur économique de leurs installations. Cette nouvelle charge sera principalement répartie entre la taxe de consommation et la taxe de base (taxe qui n'existe pas actuellement).

Impact sur l'eau usée :

A Courtedoux cela représentera env. fr. 140'000.— d'augmentation annuelle des charges sur l'évacuation et l'épuration des eaux, portant le montant annuel de charges à fr. 200'000.--. A noter que la valeur économique du réseau des eaux usées à Courtedoux se monte à fr. 6'100'000.— et la valeur économique du SEPE pour Courtedoux toujours se monte elle à fr. 2'900'000.--.

M. Matthey explique ensuite que la taxe de consommation, toujours liée à l'épuration couvrira le 60% de nos charges, soit fr. 115'000.--. Ce qui génère une augmentation de fr. 1.60/m³ de la taxe de consommation qui passera dès janvier 2017 de fr. 0.90/m³ à fr. 2.50/m³. La taxe de raccordement (0.2% VO+VI) rapporte elle fr. 12'000.-- (5% des charges), enfin la taxe de base (qui entrera en vigueur ces 2 prochaines années) devra rapporter fr. 73'000.-- (35% de nos charges). Le prix final de l'eau usée rapporté au m³ avoisinera donc fr. 4.10/m³. A noter que la moyenne cantonale est à fr. 4.90 – fr. 5.— du m³. La situation de Courtedoux n'est donc pas catastrophique.

Impact sur l'eau potable :

M. Matthey indique que la valeur économique de notre réseau d'eau potable se monte à fr. 8'300'000.--. L'augmentation annuelle des charges due au maintien du 100% de la valeur se chiffre à env. fr. 110'000.--. Cette augmentation sera entièrement couverte par une taxe de base qui n'existe pas encore. Rapporté au m³, cela représente une augmentation de fr. 1.10/m³. M. Matthey précise que cette taxe n'entrera pas en vigueur en 2017. Le Conseil communal ayant jugé important de répartir ces augmentations sur trois années. M. Matthey indique encore que le prix final de l'eau passera environ de fr. 2,90/m³ à fr. 7,20/m³, soit une augmentation d'un facteur 2,5x.

L'impact pour un habitant consommant environ 50m³/an sera le suivant :

Sa facture passera de fr. 145.— à env. fr. 360.— par an, répartie entre la taxe de base et la taxe de consommation.

M. Matthey précise encore que tous ces calculs prévoient un maintien de la valeur des installations à 100%. A noter qu'une motion a été déposée au Parlement demandant uniquement le 60% du maintien de la valeur. A voir ensuite pour la mise en application de cette motion qui dépendra probablement également du bilan des communes

Au terme de cette première partie d'explications, Mme la Présidente ouvre la discussion et demande à l'Assemblée si elle a des questions :

M. Pascal Marchand se demande si un prix préférentiel est prévu pour les agriculteurs. M. Matthey lui répond que la taxe à la consommation de l'eau potable ne va pas changer et que la taxe de base évoluera en fonction de la superficie des terrains habitables. Il précise encore que les agriculteurs ne sont pas concernés par l'épuration.

M. Bernard Pheulpin s'interroge quant à la future méthode de calcul pour arriver à un prix moyen de fr. 7,20/m³. M. Matthey explique que la taxe sera répartie entre la consommation et la taxe de base (en fonction du diamètre du compteur pour l'eau potable et de la superficie de terrain concerné pour l'eau usée). Toutefois la méthode de calcul n'est pas encore définie avec exactitude pour Courtedoux. Il y aura des indices de pondération en fonction de la zone habitable concernée, le Conseil communal a prévu de s'occuper de ce sujet en 2017.

Mme Georgette Joray s'interroge concernant la taxe de ménage actuelle qui se monte à fr. 100.--, plus la location du compteur. M. Matthey déclare que pour l'eau potable toute la situation sera encore analysée en 2017 et que le conseil communal verra si cette taxe de ménage peut être supprimée.

M. Dominique Thiévent constate que tous les chiffres présentés ce soir sont basés sur un maintien de la valeur à 100%, si la motion est acceptée et que l'on passe à 60%, M. Thiévent se demande si la commune a assez de réserves ? M. Matthey lui répond que notre endettement au niveau des eaux usées se monte à environ fr. 400'000.— et que l'on a fr. 180'000.— à disposition sur le fond d'épuration.

M. Minger précise encore que pour que le maintien de la valeur passe à 60% cela nécessitera que toutes les mesures urgentes du PGEE soient réalisées. Ce qui est le cas à Courtedoux.

M. Denis Gatherat constate que nous aurons énormément de réserves dans 20 ans avec ces nouvelles directives. M. Matthey lui explique qu'il s'agit d'une loi fédérale qui nous impose de prévoir toutes ces réserves. Nous pourrions ainsi garantir le bon état de nos conduites et canalisations dans 80 ans. A noter encore que le Canton de Berne est descendu à 60% du maintien de la valeur. Pour l'instant nous avons l'obligation de partir sur un calcul à 100% et nous verrons ensuite si nous pouvons diminuer les taxes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne la parole à M. Yanick Matthey, pour la suite de la présentation du budget 2017 :

Il présente les charges (fr. 3'125'750) et produits (fr. 3'089'850.--) du compte de fonctionnement ainsi que l'excédent de charges qui se monte à fr. 35'900.--, alors que le budget 2016 prévoyait un bénéfice de fr. 53'000.--

Les charges nettes d'investissement se montent à fr. 2'048'000.— pour 2017. M. Matthey précise encore que les travaux de réaménagement de la rue du Collège vont bon train, des factures pour un montant d'environ fr. 350'000.— ont déjà été payées.

M. Matthey explique à l'Assemblée qu'un prélèvement dans la provision d'impôt, de fr. 110'000.— a été décidé par le Conseil communal. Sans ce prélèvement, l'excédent de charges de ce budget 2017 se monterait à fr. 146'000.--. A noter que ces provisions d'impôts avaient été constituées il y a environ 8 ans et que le délégué

aux affaires communales exige que ce genre de provision soit utilisé rapidement. On constate cette année, une importante augmentation des charges réparties, soit environ fr. 76'000.--. Les charges salariales du personnel administratif se voient augmentées de fr. 18'000.— en raison de la création d'un poste d'agente administrative à 20% à l'administration communale. De ce fait, M. Minger en profite pour présenter Mme Sandra Voisard, dont le mandat débutera au 1^{er} janvier prochain. En effet, M. Minger explique que l'administration a pris du retard dans le traitement de certains dossiers et que les procédures sont de plus en plus compliquées. La population est de plus en plus démunie et à la recherche d'informations. Il précise encore que les débiteurs sont également en augmentation constante. A noter que plusieurs autres communes ont également engagé du personnel supplémentaire ces derniers temps, en raison des complications des procédures. Mme Voisard renforcera donc le secrétariat communal, principalement dans les domaines de la comptabilité, de la facturation, de l'archivage et de la mise à jour de certains registres. M. Minger lui souhaite d'ores et déjà plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

M. Matthey poursuit sa présentation en annonçant fr. 13'500.— de charges provenant de la péréquation financière pour 2017, alors qu'en 2016, notre commune avait touché fr. 97'000.— de cette même péréquation. Cette rubrique influençant énormément le résultat de ce budget.

M. Matthey présente ensuite le compte de fonctionnement, en s'arrêtant uniquement sur les rubriques surlignées. (A noter que les documents de cette présentation seront annexés au présent PV)

Un montant de fr. 13'000.— a été prévu sous rubrique 0111.319.00. M. Matthey précise qu'un montant de fr. 8'000.— est exclusivement réservé à la sortie du Conseil communal qui aura lieu en 2017, en raison de la fin de la présente législature au 31.12.2017.

Les charges des salaires administratifs passent à fr. 149'000.— en raison du poste créé à 20%, cité précédemment. De ce fait, les charges sociales évoluent en fonction des salaires.

M. Matthey passe ensuite au secteur des travaux publics :

Un montant de fr. 6'500.— est prévu sous rubrique déneigement 0200.314.02, contre fr. 4'500.— en 2016. En effet, les travaux de l'A16 étant terminé, c'est à la commune de prendre en charge le déneigement des chemins AF. Au niveau de l'éclairage public, c'est fr. 15'000.— qui sont prévus sous rubrique 0205.312.00. M. Matthey précise que les travaux ont commencé concernant le remplacement des ampoules par du LED. Une économie est donc attendue dès 2017 dans ce domaine.

M. Matthey passe ensuite aux rubriques de l'école.

Il explique que 3 ordinateurs seront remplacés en 2017, c'est pourquoi un montant de fr. 6'000.— est prévu sous rubrique 0510.310.00.

Au niveau de l'entretien du bâtiment communal, c'est fr. 24'000.— qui sont budgétisés sous rubrique 0511.314.00 (fr. 8'000.— pour l'éclairage de la halle et fr. 12'000.— pour des frais d'entretien courants, y compris une prise extérieure devant la halle pour les manifestations).

M. Matthey poursuit avec le Cercle scolaire du Creugenat où fr. 34'000.— ont été budgétisés en 2017. Les charges augmentent en raison du départ de Bressaucourt pour Fontenais en juillet 2017. Les écolages pour l'école secondaire diminuent en 2017, en raison de la diminution du nombre d'élèves (fr. 31'200.--). Enfin la participation aux traitements de l'enseignement se monte à fr. 749'339.--.

M. Matthey poursuit avec la rubrique 0590.365.03 où une subvention de fr. 10'000.— est prévue pour le FCC, suite aux travaux de réfection du terrain (10% de la somme totale des travaux, max. fr. 10'000.--). Cette rubrique totalise un montant total de fr. 14'000.— pour 2017.

M. Matthey parle encore de l'aide sociale, où un montant de fr. 60'000.— a été prévu sous rubrique 0600.319.00. Il s'agit des personnes bénéficiant des prestations de l'aide sociale. La subvention au Canton se montera à fr. 245'600.--, cette rubrique est en augmentation dans le Canton du Jura.

Ensuite, M. Matthey parle de la participation communale à l'AVS qui se montera à fr. 213'500.--, rubrique également en augmentation en 2017.

Pour la partie finances, M. Matthey parle de la rubrique intérêts qui se monte à fr. 61'000.--. A noter que le Conseil communal avait décidé de beaucoup amortir en 2015, vu le bon résultat des comptes communaux. La rubrique amortissement augmentera également en 2017, elle passera à fr. 152'000.--, en raison des travaux de réaménagement de la rue du Collège et du nouvel éclairage public.

M. Matthey s'arrête ensuite sur la rubrique 0855.480.00, le prélèvement sur provision d'impôt qui se monte à fr. 110'000.--, comme expliqué précédemment.

Au niveau des impôts, les chiffres augmentent également. Les revenus des PP se montent à fr. 1'612'000.— et la fortune des PP se monte à fr. 107'250.--. M. Matthey explique que le Conseil communal a souhaité baisser la rubrique concernant le bénéfice et le capital des PM, vu la mauvaise conjoncture actuelle.

Les partages d'impôts des PM sont en légère augmentation (fr. 170'000.— budgétisés pour 2017, contre fr. 160'000.— en 2016), en raison du partage important de la Banque Raiffeisen.

La rubrique 0920.403.00 est budgétisée à hauteur de fr. 60'000.--. Cette rubrique est très difficile à prévoir, il s'agit des impôts sur les successions, gains de loterie, 3è piliers.... Le Conseil communal se doit de rester prudent pour cette rubrique.

M. Matthey passe ensuite aux services communaux :

Pour les ordures ménagères, il explique une diminution de la taxe de base. La taxe adulte passera de fr. 95.— à fr. 80.—. Pour les enfants de 5 à 16 ans on passera de fr. 48.— à fr. 40.--. A noter que les encombrants déposés à la décharge (canapés, matelas) ne sont plus facturés dès cette année. Avec ces adaptations tarifaires, le versement au fond communal se montera à fr. 5'750.--.

Le service du feu prévoit un déficit de fr. 4'300.— en 2017.

Au niveau des canalisations, les intérêts sont en augmentation et passent à fr. 4'800.--, contre fr. 1'800.— en 2016, en raison des travaux de réaménagement de la rue du Collège. La contribution au syndicat passera à fr. 50'000.— et la taxe micropolluant à fr. 6'800.— (jusqu'en 2020). Le versement au fond de réserve (maintien de la valeur) se montera à fr. 51'100.-- - rubrique 1400.480.00. Les redevances d'utilisation passeront à fr. 115'000.— grâce à l'augmentation prévue (fr. 0,9 à fr. 2.50 le m3).

Pour le service des eaux, la rubrique amortissement passe à fr. 22'500.--, en raison des travaux de la rue du Collège.

Enfin, l'exploitation forestière prévoit un excédent de charges de fr. 8'200.— en 2017.

Ensuite M. Matthey présente le compte de fonctionnement par nature.

Pour finir, il détaille le compte d'investissement :

Pour la rue du Collège, c'est fr. 1'400'000.— prévus pour le solde des travaux relatifs au génie civil, fr. 376'000.— prévus pour le solde des travaux relatifs aux canalisations et fr. 230'000.— prévus pour le solde des travaux relatifs aux eaux claires.

M. Matthey précise encore qu'un montant de fr. 15'000.— est budgétisé pour l'entretien du chemin de Pitschiesson, en collaboration avec la commune de Fontenais et un agriculteur privé. De plus fr. 12'000.— sont prévus pour le rapport d'opportunité relatif à la révision du PAL (plan d'aménagement local). Enfin, le Conseil communal a budgétisé un montant de fr. 15'000.— pour l'élaboration du plan spécial le Collège. M. Minger donnera de plus amples explications à ce sujet tout à l'heure.

Enfin, M. Matthey explique que la commune va toucher fr. 400'000.— de subventions relatives aux travaux de réaménagement de la rue du Collège, dont fr. 200'000.— du Patenschaft. De plus, M. Jacques Petignat (DGT) a obtenu des matériaux A16 d'une valeur de fr. 50'000.—. C'est donc fr. 450'000.— reçus pour ce grand chantier qui devrait s'achever à fin juillet 2017.

Au terme de cette présentation, Mme la Présidente ouvre à nouveau la discussion.

M. Pascal Marchand s'étonne d'un prélèvement de fr. 110'000.— dans les provisions, alors que l'on devra payer fr. 13'461.— à la péréquation. M. Matthey lui répond que la péréquation tient compte des amortissements extraordinaires et également des prélèvements dans les provisions. Tous ces éléments sont pris en compte pour le calcul de notre participation à la péréquation financière. De plus, M. Matthey précise que ces provisions avaient été constituées il y a 8 ans environ. En principe les communes ont l'obligation de les utiliser dans les 3 à 5 ans. Le délégué aux affaires communales oblige les communes à utiliser leurs provisions dans une situation comme la nôtre.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie vivement M. Matthey pour son excellente présentation et toutes les informations apportées. Elle clôt la discussion et demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous le budget 2017, ainsi que la quotité et les taxes y relatives ?

L'Assemblée accepte à l'unanimité. Aucun avis contraire.

3. Divers

Mme la Présidente donne la parole à M. François Minger, maire.

Ce dernier souhaite tout d'abord donner quelques informations au sujet du **lotissement La Banderatte** :

Il précise que c'est le bureau CSD à Porrentruy qui se charge d'élaborer le plan spécial. Pour l'instant, des parcelles privées sont intégrées dans le plan spécial. M. Minger explique qu'il devra prochainement rendre visite aux propriétaires privés afin de leur demander s'ils souhaitent être intégrés ou non dans ce plan spécial. Trois parcelles sont concernées, dont une bâtie. Ces démarches prennent beaucoup de temps car il y a plusieurs propriétaires concernés. M. Minger explique encore que la

commune a reçu dernièrement la parcellisation du bureau CSD qui a été validée par la commission des travaux publics. Il s'agira de parcelles d'environ 680 à 850 m² qui seront réparties en deux rangées (le long du chemin de La Banderatte et accès depuis le Boitchelat). 7'960 m² sont concernés, les coûts de viabilisation se montent à fr. 94.— le m² selon l'estimation du bureau CSD. M. Minger précise que ce coût est très élevé et obligerait le Conseil communal à fixer un prix de vente du m² à environ fr. 115.--. Ce projet devra encore être discuté au Conseil communal avant d'aller plus loin. Si c'est le cas, le crédit d'investissement sera à voter lors d'une assemblée communale en 2017.

Ensuite M. Minger souhaite donner des informations au sujet du **lotissement Le Collège** :

Il précise que les terrains concernés sont en centre ancien, mais en zone constructible et que le Conseil communal est en discussion avec la CPJU depuis trois ans et demi au sujet de cette acquisition. Finalement la CPJU a accepté l'offre de la commune à fr. 50.— le m² pour les 9'500 m² concernés, y compris le bâtiment se trouvant à côté du petit magasin. A noter qu'une première offre avait été transmise à la CPJU, à fr. 42.— le m², l'offre ayant été refusée par la CPJU. M. Minger explique qu'il s'agira là également d'une procédure par plan spécial et que la commune reste maître de son aménagement du territoire, même si elle n'est pas propriétaire. C'est le bureau d'ingénieurs Buchs & Plumey SA qui a présenté l'offre la plus intéressante pour l'élaboration de ce plan spécial. M Minger précise encore que le Conseil communal réfléchi à éventuellement installer le local de la voirie dans le bâtiment situé à la rue du Collège. Le conseil communal souhaite redynamiser le secteur.

M. Minger explique à l'Assemblée que cet achat de terrains fera l'objet d'un point à l'ordre du jour de notre prochaine Assemblée qui aura lieu durant le premier trimestre 2017. Le Conseil communal va toutefois déjà lancer la procédure de plan spécial afin d'avancer au plus vite dans ce projet qui est une priorité pour les Autorités communales et qui a pour but principal le développement du village de Courtedoux.

Ensuite, M. Minger en vient à **la rue de la Chaive**. Il explique que des réparations sommaires ont été effectuées tout dernièrement sur cette route dont l'état est devenu désastreux suite aux nombreux passages de Car postal. Une réparation complète de cette route est prévue en 2017, après le chantier de la rue du Collège. M. Minger informe l'Assemblée que Car postal a renoncé à emprunter cette route. Dès samedi 17 décembre et jusqu'au 9 janvier 2017, soit durant les vacances de l'entreprise Donzé, Car postal pourra à nouveau emprunter la rue du Collège. Ensuite, seules quelques postes passeront par l'arrêt de la place St-Martin, sans emprunter la Chaive. Il s'agira de cars de 12 mètres qui feront demi-tour au carrefour du Cheval Blanc. Car postal modifiera l'affichage des horaires à l'arrêt. Les utilisateurs devront être attentifs à la rentrée de janvier.

M. Minger précise encore que la réfection de la rue de la Chaive avait été prévue en 2013 dans le plan financier de la commune. Les prévisions financières du chantier de la rue du Collège sont bonnes. C'est pourquoi cette réfection de la rue de la Chaive pourra peut-être être intégrée dans le crédit d'investissement de la rue du Collège, étant donné que les dégâts sont conséquents à la déviation du trafic liée aux travaux de la Rue du Collège. Enfin, M. Minger informe l'Assemblée que la première étape des travaux à la rue du Collège est terminée. La deuxième étape débutera à la rentrée de janvier.

M. Minger informe ensuite l'Assemblée de **la démission de M. Yves Blum**, conseiller communal, au 30 novembre 2016, pour raisons professionnelles. Il présente alors son remplaçant à l'Assemblée, proposé par l'Entente Villageoise, en la personne de M. Grégory Franc. Ce dernier habite au Boitchelat et travaille à la DIVTEC à Porrentruy en tant qu'enseignant en métrologie. Le Conseil communal se réjouit de profiter de ses compétences et de sa motivation, surtout avec les défis à relever en 2017 dans le domaine scolaire. A ce sujet, M. Minger informe l'Assemblée qu'avec le départ de Bressaucourt pour Fontenais en juillet 2017, une école enfantine sera ré-ouverte à Courtedoux. Les communes de Bure et Courtedoux devront se battre afin de conserver leurs classes primaires surtout durant ces deux prochaines années où un manque d'élèves se fait ressentir. M. Franc sera donc en charge des affaires scolaires, de la culture, des sociétés locales et du sport.

Enfin, M. Minger souhaite parler du **soutien aux commerces du village**. En effet, il explique qu'à ce jour, seul le petit magasin nous a averti d'un problème de baisse de fréquentation. En effet, il est en difficulté depuis le mois de juin. Les travaux à la rue du Collège ne sont pas mis en cause par M. Choffat, mais il est clair pour le Conseil communal que ceux-ci ont une incidence sur le fonctionnement du commerce. Vu la situation, il n'est pas certain que ce commerce puisse perdurer dans le village. M. Minger demande donc à chacune et à chacun de passer le message par le bouche à oreilles et de dire à tout le monde de faire un effort afin de sauver et conserver ce commerce à Courtedoux.

Mme la Présidente remercie M. Minger pour toutes ces précieuses informations et ouvre la discussion :

M. Christophe Rérat a bien entendu les chiffres positifs des travaux de réaménagement de la rue du Collège. De ce fait il se demande si le Conseil communal ne pourrait pas revenir sur le projet initial, qui incluait une réfection complète de la route de Varandin. M. Matthey lui répond que le projet voté ne permet pas de travaux supplémentaires au Varandin. Il faudra faire le décompte final et voir ce qu'il reste, mais certainement pas assez pour une réfection complète du Varandin. Eventuellement des réparations en surface. M. Minger se permet toutefois de préciser que, vu les importants investissements prévus prochainement concernant les futurs lotissements présentés tout à l'heure, la commune ne peut se permettre d'entreprendre d'importants travaux dans les 5 ans à venir. Notre dette par habitant étant à la limite de l'acceptable au niveau cantonal.

M. Christophe Rérat remercie MM. Matthey et Minger pour ces informations et souhaite parler de la décharge. En effet il pense qu'un petit réaménagement serait nécessaire, à savoir poser du goudron sur la surface, afin que les voitures ne s'encrassent pas lors de leur passage à la décharge. M. Minger lui répond que ce petit réaménagement est prévu en 2017. Il s'agira probablement de la pose d'un enrobé concassé sur la surface de notre décharge.

Ensuite Mme Hermine Marquis souhaite parler du cimetière.

Elle a pu constater que les petites tombes réservées aux urnes arrivaient au niveau des grandes tombes. Elle se demande si le Conseil communal a prévu éventuellement de créer un colombarium ou un jardin du souvenir à Courtedoux.

